18 SEP. 2012

65B70003
A 11602

ADVINI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 7 002 598 €
34725 ST FELIX DE LODEZ
RCS 896 520 038 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 31 JUILLET 2012

L'an deux mil douze
Le trente et un juillet
À neuf heures,

Les membres du Directoire se sont réunis Chemin Rolland-34725 St Félix de Lodez, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Antoine LECCIA
- Madame Brigitte JEANJEAN
- Monsieur Frédéric JEANJEAN
- Monsieur Raymond PLANTADE

Le Directoire réunissant ainsi la présence effective de l'ensemble de ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Antoine LECCIA préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

Madame Brigitte JEANJEAN assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

— Constatation du nombre d'actions émises en paiement du dividende de l'exercice 2011.
— Modification corrélative des statuts.
— Pouvoirs en vue des formalités.

Constatation du nombre d'actions émises suite à l'offre de paiement du dividende en actions

Le président rappelle au directoire que l'assemblée générale annuelle en date du 8 juin 2012 a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2011.

Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 26,68 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2012.

Le président présente au directoire le relevé des bulletins de souscription reçus dans le délai ci-dessus mentionné, duquel il ressort que 9 869 actions ont été souscrites, d'un montant nominal de 2 euros chacune, représentant un montant total de 19 738 euros.

Le directoire, après vérification de ce document et pointage, constate que, suite à l'offre de paiement du dividende 2011 en actions, 9 869 actions nouvelles de 2 euros chacune émises pour un montant de 26,68 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 19 738 euros.

MODIFICATIONS CORRELATIVES DES STATUTS

En conséquence, le directoire, décide de modifier ainsi l'article 7 des statuts, lequel aura dorénavant la rédaction suivante :

Article 7 – Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de 7 022 336 euros, divisé en 3 511 168 actions d'un montant nominal de deux euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

POUVOIRS

Le directoire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 heures heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un membre du Directoire.

Le Président

Un membre du Directoire

Ext 11937

Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST
Le 31/08/2012 Bordereau n°2012/2 485 Case n°35
Enregistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent administratif des finances publiques
Pénalités :

PHILIPPE FAMES
Agent des impôts